

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand GIRARDIN, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : MM. GIRARDIN, FOUACHE, Mme RINGOT, M. GASNIER, Mme Sylvie CADINOT, M. BOUTIN, Mme COLBOC, MM. QUEVREMONT, COTTARD, Mme LEBRUN, M. DUBOURG, Mme MULLER, M. FAVENNEC, Mmes COUTANCE, Madeleine CADINOT, M. CARON, Mmes ROUX, REBEUF.-

Etaient excusés : MM. PREVEL (pouvoir donné à Mme RINGOT), GUEROUT (pouvoir donné à M. GASNIER), Mmes LEROY (pouvoir donné à M. QUEVREMONT), DAVID-BEAULIEU (pouvoir donné à Mme COLBOC), LAINE (pouvoir donné à Mme COUTANCE), MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), MM. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), HODET (pouvoir donné à M. CARON).-

Etait absente : Mme TASSERIE.-

formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULLER a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à la majorité (24 pour, 2 abstentions-M CARON, Mme ROUX car étaient excusés à cette séance).

COMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Arnaud BELTRAME, tué à Trèbes (Aude) par Radouane Lakdim.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des prochaines dates à retenir :

- Vendredi 6 avril : Zoom Dada au SiRoCo
- Lundi 9 avril à 16h : Conférence santé sur le Diabète
- Vendredi 13 avril : Will Barber au SiRoCo
- Dimanche 22 avril : Repas des Aînés
- Mardi 5 juin : Voyage des Aînés
- Dimanche 1er juillet: Triathlon

➤ ASSOCIATION LE SIROCO

↳ Présentation du rapport d'activités de l'année 2017

↳ Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2017

↳ Examen du budget prévisionnel 2018

➤ MAISON POUR TOUS

↳ Présentation du rapport d'activités de l'année 2017

↳ Présentation et analyse du compte de résultat de l'année 2017

↳ Examen du budget prévisionnel 2018

AFFAIRES FONCIERES

Délibération n°11/2018: VENTE DE TERRAINS

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur FOUACHE, 1^{er} Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section AB n°35, 34, 38, 39, 40 et 41 situées le long de la route de la gare et de la rue des Iris.

Compte tenu de la situation géographique de ces parcelles et de la zone à laquelle elles appartiennent (zone UG du Plan Local d'Urbanisme de la commune qui est une zone d'habitat) Monsieur FOUACHE propose au Conseil Municipal leur cession pour des constructions de locaux à usage d'habitation au prix de 130 €/m² et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Le Conseil Municipal,

A la majorité (19 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré - 6 contres – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

DECIDE de fixer le prix de vente des parcelles cadastrées section AB n°35, 34, 38, 39, 40 et 41 située le long de la route de la gare et de la rue des Iris à 130 €/m²

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes de ventes et tout document s'y rapportant.

FINANCES

Délibération n°12/2018: COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE

Monsieur le Maire propose au Conseil d'examiner le compte administratif 2017 dont les résultats sont les suivants :

A- Section Fonctionnement

Recettes	4 889 234,50 €
Dépenses	4 287 030,43 €

Soit un excédent de clôture total de : 602 204,07 €

B- Section investissement

Recettes	3 276 514,03 €
----------	----------------

Dépenses	3 188 839,06 €
Soit un excédent brut de :	87 674,97 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes	328 816,00 €
Dépenses	431 134,85 €
<i>Total</i>	-102 318,85 €
Soit un déficit de clôture total de	14 643,88 €

Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée,

Le conseil municipal,

A la majorité (19 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré - 6 abstentions – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

APPROUVE le compte administratif 2017 de la Ville.

Délibération n°13/2018: COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire propose au Conseil d'examiner le compte administratif 2017 ci-joint dont les résultats sont les suivants :

Section Fonctionnement

Recettes	8 709,96 €
Dépenses	8 669,79 €
Soit un excédent de clôture de	40,17 €

Sous la présidence de Monsieur GASNIER, doyen de l'assemblée,

Le conseil municipal,

A la majorité (19 voix pour -M. GIRARDIN s'étant retiré - 6 abstentions – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

APPROUVE le compte administratif 2017 de la Régie municipale de transport.

Délibération n°14/2018: COMPTE DE GESTION 2017 DE LA VILLE

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT la bonne gestion du Receveur,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion de la Ville de Saint Romain dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°15/2018: COMPTE DE GESTION 2017 DE LA REGIE DE TRANSPORT

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT la bonne gestion du Receveur,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne la section de fonctionnement,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion de la Régie de transport dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°16/2018: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DE LA VILLE
--

Le Conseil Municipal,

A la majorité (20 voix pour, 6 abstentions – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 29 mars 2018, ce jour,

Constate que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement global de : **602.204,07 €**

Le besoin de financement de la section d'investissement c/1068 est de **14 643,88 €**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

En priorité à la couverture du besoin de financement C/1068 : **14 643,88 €**

Pour le solde :

- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **587 560,19 €**

Délibération n°17/2018: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT
--

Le Conseil Municipal,

A la majorité (20 voix pour, 6 abstentions – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le 29 mars 2018, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global

de : **40.17 €**

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :

En priorité à la couverture du besoin de financement C/1068 :	0,00 €
Pour le solde :	
- en réserves (dotation complémentaire) C/1068 :	0,00 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 :	40.17 €

Délibération n°18/2018: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Conformément au débat d'orientations budgétaires, Monsieur le Maire propose au conseil le maintien des taux d'imposition 2017 :

Taxe	Taux communaux 2017
Taxe d'habitation	13,06%
Foncier bâti	24,44%
Foncier non bâti	49,17%

Le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour, 6 contres – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2018 comme exposé ci-dessus.

Délibération n°19/2018: BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur FOUACHE, 1^{er} Adjoint, expose au conseil qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année.

Une autorisation de programme est votée par le Conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives:

-La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

-Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Monsieur FOUACHE propose au conseil municipal d'ouvrir pour 2018 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante:

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
2018-A	Aménagement de l'avenue du Général de Gaulle	466 900 €	15 000 € pour les études 15 000 € d'acompte pour l'effacement de réseau	420 000 € pour les études et travaux 16 900 € pour le solde de l'effacement de réseau

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et les subventions qui seront obtenues.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir pour 2018 l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle comme exposé ci-dessus.

Délibération n°20/2018: BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE :

- Examen des subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'examiner le tableau des subventions aux associations proposé par les commissions et de l'adopter :

ASSOCIATIONS	BUDGET 2017	REALISE 2017	BP 2018
Aéro-Club de l'Estuaire de la Seine	147,00		147,00
ACPG - Anciens Combattants	147,00	147,00	147,00
Association 36-15	147,00	147,00	147,00
Ass. Des Saint Romain de France	180,00	180,00	180,00
Siroco - loyer	40 000,00	40 000,00	40 000,00
SiRoCo - Subvention de fonctionnement	83 600,00	83 600,00	83 600,00
SiRoCo - Reversements locations	17 000,00	17 000,00	16 900,00
Siroco - solde N-1	413,80	413,80	
Siroco - subvention exceptionnelle	10 000,00	10 000,00	
Comité de Jumelage Adendorf	147,00	147,00	147,00
Confrérie du Boudin	147,00	147,00	147,00
Coopérative Ecole Maternelle	305,00	305,00	305,00
Coopérative Ecole Primaire	305,00	305,00	305,00
Eco-Choix	147,00	147,00	147,00
Excelsior	147,00	147,00	147,00
FNACA	147,00	147,00	147,00
G.A.C.C.S.R.	147,00	147,00	147,00
La Hêtraie	147,00	147,00	147,00
La Pétanque Saint Romanaise	147,00	147,00	147,00
Les Médailleurs Militaires	58,00	58,00	58,00
Moto Club Escorte	147,00	147,00	147,00
S.R.A.C (Saint Romain Athlétic Club)	147,00	147,00	147,00
S.R.A.C. subvention pour école de foot	11 164,00	11 164,00	11 164,00
Saint Romain Loisirs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
saint romain loisirs subv exception, PATINOIRE	1 900,00	1 900,00	1 900,00
Saint Romain Tennis Ballon	147,00	147,00	147,00
S.R.T.C (Tennis club)	147,00	147,00	147,00
S.R.T.C - Subvention école de tennis	1 122,00	1 122,00	1 122,00
Seine en musique	147,00	147,00	147,00
Union des commerçants	147,00	147,00	147,00
Union Nationale des Parachutistes	147,00	147,00	147,00
Vélo Club Saint Romains	147,00	147,00	147,00
Salon du mariage	147,00	147,00	147,00
LES PETITS LUTINS DE FRANCOIS HANIN	147,00	147,00	147,00
SUR LE CHEMIN DE L'ECOLE	147,00	147,00	147,00
Divers	0,00	0,00	353,00
SOUS-TOTAL ASSOCIATIONS	179 281,80	179 134,80	169 121,00
Subvention (MPT) fonctionnement	25 533,00	25 533,00	25 533,00
Subvention MPT - CAF temps libre	18 200,00	18 200,00	18 200,00
Subvention loyer (Maison Pour Tous)	27 500,00	26 997,07	27 500,00
2012 : Subv. bibliothèque (livres= 4000 + fournitures=1000 + part.5 h laurence 2014 : livres = 4000 €	9 900,00	9 900,00	9 900,00

Conseil Municipal Jeunes - sur justificatifs	1 000,00		1 000,00
SOUS-TOTAL MPT	82 133,00	80 630,07	82 133,00
poste animateur FONJEP	28 493,00	28 493,00	28 677,00
réseau Normand solde 2016	20 753,46	20 753,46	
Réseau Normand 2017 (moins le FONJEP)	128 055,00	128 055,00	129 334,00
SOUS-TOTAL MPT	177 301,46	177 301,46	158 011,00
TOTAL MAISON POUR TOUS	259 434,46	257 931,53	240 144,00
TOTAL GENERAL	438 716,26	437 066,33	409 265,00

Le conseil municipal,

A la majorité (25 voix pour - 5 abstentions – Mmes Sylvie CADINOT, MULLER, LEBRUN, MM. QUEVREMONT et GASNIER en raison de leurs fonctions au sein d'une association mentionnée au tableau ci-dessus).

DECIDE l'attribution de subventions aux associations comme exposé ci-dessus.

- Vote du budget primitif 2018 :

Monsieur le Maire présente les investissements proposés :

	PROPOSITIONS 2018	CHOIX 2018
Vie associative, sportive et culturelle	446 800	401 400
<u>SRAC</u>		
- travaux de mise aux normes	10 000	7 000
- installation d'un pare-ballons	7 200	
- mise aux normes circuit Eau Chaude Sanitaire	1 500	
- terrain synthétique	380 000	380 000
- protection spectateurs (tribune)	2 900	
- éclairage chemin d'accès	1 800	800
salle omnisports - remplacement rampes d'éclairage sur un court	10 600	
<u>SiRoCo:</u>		
Divers équipements	10 000	10 000
<u>M.P.T.:</u>		
remplacement centrale anti-intrusion	3 600	3 600
- création de toilettes handicapés	15 600	
- Eclairage salle du 3ème âge	3 600	
Espaces et bâtiments communaux	2 577 490	302 140
bâtiments communaux	1 556 200	16 000

<u>Mairie</u>		
-isolation salle du conseil	5 500	
-modification du chauffage salle du conseil	6 800	
-ascenseurs bâtiments centraux + passerelle + marché couvert	1 500 000	
Sanitaires Temple aux normes PMR	9 600	
changement d'une chaudière logement rue Caisselet	4 900	3 000
presbytère - renforcement du plancher par passage d'une poutre	14 400	
Etudes	5 000	4 000
Frais géomètre	10 000	9 000
voirie - éclairage	1 021 290	286 140
signalisation (panneaux police)	4 000	4 000
modification du système de distribution de sacs de propreté/déjections canines	5 000	
comblement cavité souterraine ancienne école	162 000	162 000
travaux vrd Hauts Saint Michel	16 000	10 000
<u>aménagement avenue du Général de Gaulle</u>		
-études	35 000	15 000
-aménagement	400 000	
-effacement de réseau	31 900	15 000
<u>Cimetière</u>		
-Réalisation de 2 allées en béton désactivé	30 000	
-réalisation de l'allée centrale en enrobé	17 400	
- réalisation de 2 allées en enrobé	15 000	
-réparation de la clôture	4 500	
- construction d'un ossuaire	3 400	
- automatisation portillon	3 850	
- columbarium/dalle ciment	1 140	1 140
<u>Places centrales</u>		
-parkings des écuries	90 000	
-signalétique	5 000	2 000
mise en place de feux tricolore sortie stade	27 500	
trottoirs route d'Amontot	27 000	27 000

création d'un cheminement route du Hameau d'Enfer	25 000	
renforcement de chaussée route d'Oudalle	19 000	30 000
renforcement de chaussée rue des Frondaisons	6 500	
renforcement de chaussée rue Felix Faure	30 000	
cité havraise - renforcement chaussée	50 000	20 000
<u>Eclairage public:</u>		
réseau n°17- passage des luminaires sur LED	6 100	
Parking Briqueterie	6 000	
Développement urbain et durable	20 400	13 000
acquisition de plantation cimetièrè	3 000	1 000
<u>Programme zéro phyto:</u>		
- acquisition matériel desherbage mécanique - barre de coupe (subventions déduites)	1 600	1 600
- acquisition matériel desherbage mécanique - broyeur tondeuse (subventions et reprise ancien matériel déduites)	1 550	1 550
- acquisition matériel desherbage mécanique - balayeuse hameau (subventions déduites)	2 850	2 850
Acquisition de mobilier urbain (bançs, poubelles)	2 400	2 000
Acquisition matériel réserve communale	5 000	2 000
acquisition de terrains	4 000	2 000
Vie scolaire et périscolaire	9 700	5 000
travaux d'aménagement et mobilier restaurant scolaire - fenêtrès oscillo battantes	5 000	5 000
	4 700	
Attractivité et rayonnement	4 700	2 000
Illuminations de Noël	3 000	2 000
Acquisition d'1 chalet	1 700	
Mairie	104 300	46 500
Services Administratifs + Frais divers	12 500	10 500
Equipement informatique/mobilier	3 000	2 000
logiciel Etat Civil (Comedec)	2 500	2 500
Police municipale		
Vidéosurveillance - Modernisation du système et extension	7 000	6 000
Engagements contractuels	11 000	11 000
Chauffage bâtiment des communaux P3	11 000	11 000
Services techniques	80 800	25 000
Acquisition de véhicules	16 200	
Acquisition d'une nacelle	15 000	15 000
Acquisition d'un chariot élévateur	18 000	

création d'une aire de lavage au Centre technique	21 600	
Outillage/petit équipement (ligne budgétaire)	10 000	10 000
TOTAL	3 163 390	770 040

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 4 360 496,53 € et en section d'investissement à 1 662 349,19 €, tenant compte des coûts de fonctionnement estimés et du choix des investissements à réaliser.

Le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour, 6 contres – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF

ADOPTE le budget primitif 2018 de la Ville ainsi présenté.

Délibération n°21/2018: VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT
--

Monsieur le Maire propose au conseil d'adopter le budget annexe de la Ville concernant le fonctionnement du petit train.

Ce budget est équilibré en dépenses et recettes à 9 971.17 €.

Le conseil municipal,

A la majorité (20 voix pour, 6 abstentions – M. CARON, Mme MALANDAIN (pouvoir donné à Mme REBEUF), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HODET (pouvoir donné à M. CARON), Mmes ROUX, REBEUF)

ADOPTE le budget primitif 2018 de la Régie de transport ainsi présenté.

La séance a été levée à 22h08.

La secrétaire de séance,

Annick MULLER